

HONORAIRES DU CABINET
(TVA en sus)

« VENTES »

Montant de la transaction	Fonds de Commerce	Fonds de Commerce Pharmacie	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cession de Bail	Locaux à usage d'habitation ou professionnel
Jusqu'à 100.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
De 100.000 € à 150.000 €	6,0 %	5,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Au-delà de 150.000 €	5,5 %	5,0 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %

Les tranches du barème sont cumulatives, sans effet de seuil.

Pour un fonds de commerce dont le prix est de 200.000€, le calcul des honoraires est le suivant :

Tranche 1 pour 10.000€ ; tranche 2 pour 50.000 x 6,0% soit 3.000€ ;

Tranche 3 pour 50.000 x 5,5% soit 2.750 ; pour un total cumulé de

10.000 + 3.000 + 2.750 = 15.750 € HT soit 18.900€ TTC (arrondi à 19.000€ TTC).

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée dans le mandat), la rémunération sera à la charge de l'acquéreur.